

Entre ambitions spatiales et prévention de la prolifération:

Le rôle du HCoC dans la sécurité africaine contemporaine

SIMABATU MAYELE SIMS Nono

Expert en Désarmement et contrôle des armements.

Fondateur /Directeur Exécutif du CRIDS

2026 | Seminar Note

En bref

Longtemps en marge des enjeux balistiques, l'Afrique fait face à une transformation sécuritaire liée à l'essor de ses ambitions spatiales et des technologies à double usage. Ce développement, essentiel pour la souveraineté technologique, crée une ambiguïté dans un contexte mondial de fragilisation du régime de non-prolifération. Si le continent ne possède pas de programmes balistiques, il est vulnérable aux transferts technologiques. Pour pallier ces risques, l'adoption des principes du Code de conduite de La Haye (HCoC) apparaît comme une mesure opportune. Ce mécanisme de *soft law* favorise la transparence et la confiance mutuelle sans entraver le développement civil. En intégrant ces normes aux structures de l'Union africaine et de la SADC, le continent peut consolider son identité de zone de paix, déjà ancrée par le Traité de Pelindaba. Cette appropriation africaine des mesures de confiance permettrait de stabiliser la région tout en légitimant ses ambitions technologiques sur la scène internationale.

AVERTISSEMENT

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Fondation pour la Recherche Stratégique et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Entre ambitions spatiales et prévention de la prolifération : le rôle du HCoC dans la sécurité africaine contemporaine

Introduction

La prolifération des missiles représente aujourd’hui l’un des défis les plus préoccupants pour la sécurité internationale et la stabilité stratégique globale. En Afrique australe, cette problématique prend une dimension particulière dans un contexte marqué par la montée des ambitions spatiales mais aussi la fragilité des architectures de maîtrise des armements¹. Si la région demeure relativement épargnée par la course aux armements observée ailleurs, la tendance mondiale à la militarisation de l'espace et au développement rapide de technologies à double usage suscite des inquiétudes légitimes².

Dans cette perspective, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC) apparaît comme un instrument de référence articulé autour de la transparence et du dialogue multilatéral. En systématisant la communication autour des politiques nationales d’armement et la notification préalable des lancements, il offre un cadre de gouvernance préventive qui réduit les risques de malentendu stratégique³. Ces pratiques pourraient inspirer la mise en place, en Afrique, d'un dispositif de confiance et de transparence adapté aux spécificités régionales et aux nouvelles réalités technologiques.

Pour l'Afrique australe, l'adoption de mécanismes inspirés du HCoC offrirait un double avantage : renforcer la coopération interétatique et prévenir l'émergence d'une dynamique de méfiance stratégique⁴. Une telle approche permettrait également d'intégrer la sécurité spatiale au sein des priorités de la Politique spatiale africaine de l'Union africaine, favorisant ainsi une utilisation pacifique et durable des technologies de lancement spatial⁵. Dans un monde où les frontières entre défense et innovation à des fins civiles deviennent de plus en plus floues, la promotion de la transparence et du dialogue constitue un levier indispensable pour la stabilité et la confiance à long terme sur le continent africain.

Le contexte africain de la prolifération et les nouveaux risques

L'Afrique, longtemps considérée comme un acteur périphérique des dynamiques de prolifération, est désormais confrontée à une recomposition rapide de son environnement sécuritaire et technologique, où la montée des ambitions spatiales, la diversification des partenariats militaires et l'essor d'industries à double usage renforcent les risques d'ambiguïté stratégique, malgré la rareté des programmes balistiques déclarés⁶. Ces évolutions interviennent dans un contexte mondial marqué par la fragilisation des régimes de maîtrise des armements, notamment depuis la disparition du Traité FNI (2019), l'expiration du Traité New Start (2026) et la suspension du dialogue stratégique entre grandes puissances⁷.

En Afrique australe, des pays comme l'Afrique du Sud, l'Angola et le Zimbabwe ont développé des capacités spatiales civiles qui pourraient susciter des interrogations quant à leur potentiel usage dual. La relance du

¹ « Statement delivered by South Africa at the OEWG on reducing space threats », Union africaine, 9 mai 2022, https://documents.unoda.org/wp-content/uploads/2022/05/Statement-delivered-by-South-Africa -OEWG-on-reducing-space-threats_May-2022 .docx.pdf

² Scott Malcomson, « The new space age, Africa and the common good », ISS Africa Futures, 12 mai 2024, <https://futures.issafrica.org/blog/2024/The-New-Space-Age-Africa-and-the-Common-Good>

³ Emmanuelle Maitre, « Le HCoC et la réduction des risques stratégiques », Consortium européen pour la non-prolifération et le désarmement, 5 juin 2023, <https://www.nonproliferation.eu/hcoc/the-hcoc-and-strategic-risk-reduction/>

⁴ Nicolas Kasprzyk, Emmanuelle Maitre, Xavier Pasco, et Noel Stott, *Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques : pertinence pour les États africains* (ISS Policy Brief No. 90). Institut d'études de sécurité ; Fondation pour la recherche, 2016, <https://frstrategie.org/sites/default/files/documents/publications/autres/2016/2016-maitre-iss-hcoc.pdf>

⁵ African Union, op. cit.

⁶ « Report of the Director of the United Nations Institute for Disarmament Research for 2022 (A/77/144) », UNIDIR, 2022, <https://unidir.org/wp-content/uploads/2023/07/UNIDIR A 77 144 Report-of-the-Director-2022.pdf>

⁷ Daryl G. Kimball, « The Intermediate-Range Nuclear Forces (INF) Treaty at a Glance », Fact Sheets & Briefs, Arms Control Association, août 2019, <https://www.armscontrol.org/factsheets/intermediate-range-nuclear-forces-inf-treaty-glance>

Entre ambitions spatiales et prévention de la prolifération : le rôle du HCoC dans la sécurité africaine contemporaine

programme spatial sud-africain et les partenariats avec la Chine ou la Russie illustrent un repositionnement stratégique qui appelle une attention accrue en matière de cadres juridiques et de gouvernance⁸. Bien que ces initiatives soient orientées vers le développement scientifique et économique, elles exposent le continent à des vulnérabilités en cybersécurité et en gestion des infrastructures spatiales critiques⁹.

Parallèlement, des États comme Djibouti ont envisagé des projets de bases de lancement spatial en collaboration avec des entreprises étrangères, tandis que des start-ups au Nigeria, Kenya et Afrique du Sud développent des micro-satellites et des services civils innovants¹⁰. Ces dynamiques, bien qu'axées sur l'innovation, soulèvent des risques de diffusion incontrôlée de technologies sensibles et à double usage, soulignant la nécessité de mécanismes de régulation adaptés et d'une coopération internationale renforcée.¹¹.

L'Afrique se trouve donc confrontée à un paradoxe : elle cherche à affirmer sa souveraineté technologique et spatiale tout en maîtrisant les risques de sécurité et de contrôle des technologies dans un contexte géopolitique complexe. La définition de politiques spatiales coordonnées, le renforcement des capacités institutionnelles et l'appropriation des normes internationales apparaissent comme des leviers centraux, l'Agence spatiale africaine jouant un rôle clé pour assurer une utilisation responsable et durable des ressources spatiales au bénéfice des États membres¹².

Dans ce cadre, la militarisation des systèmes autonomes, l'émergence de drones armés et l'intégration des technologies cybernétiques et de l'intelligence artificielle renforcent la nécessité de mécanismes de transparence régionaux¹³. Les mesures de confiance inspirées du HCoC apparaissent comme un instrument clé. Adaptées au contexte africain, elles peuvent instaurer des mécanismes réguliers d'échanges d'informations et promouvoir une culture de responsabilité technologique régionale¹⁴.

Adopté en 2002, le HCoC limite la prolifération des vecteurs balistiques et cherche à réduire les risques d'incompréhension et d'escalade en mettant en place des procédures de notifications préalables des tirs de missiles et de lanceurs et de déclarations annuelles des activités dans ce domaine, renforçant ainsi la transparence et la confiance entre États¹⁵. Sa mise en œuvre est particulièrement pertinente en Afrique, offrant un cadre adaptable pour un système régional d'échanges d'informations stratégiques.

⁸ Ayooluwa Adetola, « African Space Industry Annual Report – 2023 Edition », Space in Africa, 28 août 2023, <https://spaceinafrica.com/2023/08/28/african-space-industry-annual-report-2023-edition/>

⁹ « Building Africa's Digital Future », CSIS, 2024, <https://www.csis.org/analysis/building-africas-digital-future>

¹⁰ Association pour le respect des droits de l'homme à Djibouti (ARDHD), « Djibouti annonce la première base de lancement spatial en Afrique », ARDHD, 20 février 2023, <https://www.ardhd.org/2023/02/20/20-02-2023-breve-2181-le-monde-djibouti-annonce-la-premiere-base-de-lancement-spatial-en-afrigue/>

¹¹ Agence Ecofin, « Satellites : plus de 120 en cours de développement en Afrique pour un lancement d'ici 2030 », Agence Ecofin, 24 septembre 2024, <https://www.agenceecofin.com/actualites/2409-131747-satellites-plus-de-120-en-cours-de-developpement-en-afrigue-pour-un-lancement-dici-2030>

¹² « Seventy-Seventh Session of the UN General Assembly First Committee in New York: Statement on Outer Space (disarmament aspects) », Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'ONU à Genève, 26 octobre 2022, <https://www.netherlandsandyou.nl/web/pr-un-geneva/documents/26-10-2022/un-general-assembly-statement-on-outer-space-disarmament-aspects>

¹³ Karen Allen, « Les drones, un outil de propagande pour les groupes armés en Afrique », ISS Today, 2025, <https://issafrica.org/fr/iss-today/les-drones-un-outil-de-propagande-pour-les-groupes-armes-en-afrigue>

¹⁴ Nate Allen, « Drone proliferation in Africa is destabilizing », African Center for Strategic Studies, 21 avril 2025, <https://africacenter.org/spotlight/drone-proliferation-africa-destabilizing/>

¹⁵ Emmanuelle Maitre et Lauriane Héau, « Le HCoC, instrument modeste mais essentiel contre la prolifération balistique », HCoC Issue Brief, FRS, octobre 2020, <https://www.nonproliferation.eu/hcoc/wp-content/uploads/2026/02/2-Le-HCoC-instrument-modeste-mais-essentiel-contre-la-proliferation-balistique-FR.pdf>

Entre ambitions spatiales et prévention de la prolifération : le rôle du HCoC dans la sécurité africaine contemporaine

La montée des vulnérabilités stratégiques et la fragilisation du désarmement mondial

L'ordre nucléaire et balistique mondial vit une profonde recomposition, marquée par une crise de l'architecture de maîtrise des armements. L'expiration du New START et l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) ont créé un vide normatif inquiétant, dans lequel les dynamiques de modernisation et de compétitions stratégiques l'emportent sur les logiques de réduction et de transparence¹⁶. Parallèlement, l'accélération des programmes nucléaires et balistiques dans d'autres régions comme l'Asie alimente l'hypothèse d'une nouvelle course aux armements, plus diffuse, plus technologique et moins encadrée que celle de la Guerre froide¹⁷.

Dans ce contexte, la prolifération des missiles, qu'il s'agisse de vecteurs balistiques, de croisière ou de systèmes duaux associés au domaine spatial, s'impose comme une cause centrale d'instabilité. Les missiles sont le principal outil de projection militaire à longue portée et restent associés aux armes de destruction massive, malgré leur utilisation croissante à des fins conventionnelles¹⁸. La baisse des coûts, l'amélioration de la précision et la diffusion des technologies de guidage et de propulsion ont contribué à rendre ces systèmes accessibles à un nombre croissant d'acteurs, y compris non-membres des régimes de contrôle tels que le Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR).

Même si le continent africain n'est pas un acteur direct de la compétition balistique, il subit ses effets. D'une part, les risques de transferts technologiques, et de diffusion de savoir-faire peuvent créer des capacités rudimentaires ou intermédiaires dans certaines sous-régions¹⁹. D'autre part, la présence d'acteurs extérieurs comme partenaires stratégiques, fournisseurs de technologies spatiales ou prestataires privés redéfinit le paysage de sécurité africain et nourrit les perceptions de vulnérabilité²⁰. L'Afrique australe constitue à cet égard un laboratoire particulièrement instructif. Dans les années 1990, la région a connu un désarmement nucléaire et balistique sans précédent : l'Afrique du Sud a démantelé son arsenal nucléaire et ses capacités associées, et le Traité de Pelindaba a ensuite établi l'Afrique comme zone exempte d'armes nucléaires.

Cette trajectoire a conféré à l'Afrique australe un capital normatif important en matière de désarmement et de non-prolifération, souvent mis en avant comme « *success story* » par la doctrine onusienne. Pourtant, cette région évolue : en Afrique du Sud, en Angola, au Zimbabwe et dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), des capacités spatiales civiles se développent pour l'observation de la Terre, les télécommunications et la connectivité numérique.²¹

Les priorités africaines en matière de non-prolifération et de désarmement

L'Afrique a historiquement fait du désarmement et de la non-prolifération un pilier central de son identité collective. L'adoption du Traité de Pelindaba en 1996, constitue l'expression normative la plus aboutie de cet

¹⁶ Kelsey Davenport, « The Missile Technology Control Regime at a Glance », *Arms Control Today*, mars 2021, <https://www.armscontrol.org/factsheets/missile-technology-control-regime-glance>

¹⁷ Trevor Findlay, « Africa's nuclear-weapon-free zone », Centre for International Governance Innovation (CIGI), 2009, <https://www.cigionline.org/articles/africa-nuclear-weapon-free-zone/>

¹⁸ Nicolas Kasprzyk, Emmanuelle Maitre, Xavier Pasco, et Noel Stott, op. cit.

¹⁹ « Outer Space Becoming Contested Domain for Supremacy with Space-Based Communications, Intelligence Assets, Anti-Satellite Weapons, First Committee Hears », GA/DIS/3722, Assemblée générale des Nations Unies, 19 octobre 2023, <https://press.un.org/en/2023/gadis3722.doc.htm>

²⁰ Sarah Erickson, Laetitia Cesari & Almudena Azcárate Ortega, « African perspectives for advancing space security through norms, rules and principles of responsible behaviours », Workshop Summary Report, UNIDIR, 2023, https://unidir.org/wp-content/uploads/2023/09/UNIDIR_African_Perspectives_Advancing_Space_Security.pdf

²¹ Anna Mensah, Hardy Giezendanner et Paul Holtom, « Weapons and Ammunition Management in Africa – Insight 2023 Update », UNIDIR, 2023, https://unidir.org/wp-content/uploads/2023/11/UNIDIR_WAM_Insight_Africa_2023-update.pdf

Entre ambitions spatiales et prévention de la prolifération : le rôle du HCoC dans la sécurité africaine contemporaine

engagement, fondé sur la prévention des conflits, la coopération régionale et le rejet des logiques de dissuasion nucléaire²². Toutefois, la non-prolifération ne saurait désormais se limiter à la seule dimension nucléaire : elle doit désormais intégrer les nouveaux défis technologiques et spatiaux qui transforment la sécurité du continent²³.

Dans ce contexte, les priorités africaines en matière de non-prolifération et de désarmement devraient s'articuler autour de trois axes complémentaires. Premièrement, préserver durablement le continent comme espace dénucléarisé et non militarisé, conformément à l'esprit et aux objectifs du Traité de Pelindaba²⁴. Deuxièmement, encadrer le développement des technologies de lancement spatial par des mécanismes inspirés du HCoC, afin de limiter les ambiguïtés liées à la dualité technologique. Troisièmement, renforcer les capacités institutionnelles africaines en matière de vérification, de formation technique et de diplomatie scientifique, condition indispensable à une appropriation effective et durable des régimes de non-prolifération²⁵.

Renforcer le rôle de l’Union africaine et des organisations sous-régionales à la lumière du HCoC

L’Union africaine (UA) et les organisations sous-régionales, en particulier la SADC, apparaissent comme des acteurs structurants de l’appropriation africaine des normes de non-prolifération et de maîtrise des armements²⁶. Elles offrent des plateformes privilégiées pour l’harmonisation des positions nationales, la mutualisation des expertises et le renforcement des capacités techniques et diplomatiques, dans un contexte marqué par des ressources souvent limitées et des défis sécuritaires complexes.

Le HCoC peut, à cet égard, être envisagé comme un instrument opérationnel permettant de traduire les principes normatifs africains existants en pratiques concrètes de transparence et de confiance²⁷. En tant qu’instrument volontaire de *soft law*, le HCoC s’aligne avec les priorités africaines : il ne remet pas en cause la souveraineté des États ni leur droit légitime au développement technologique et spatial. Il offre aussi des mécanismes comme des notifications préalables, déclarations annuelles et échanges d’informations destinés à réduire la méfiance et les risques de d’escalade involontaire²⁸.

Dans ce cadre, l’UA et la SADC sont en mesure d’encourager l’adhésion aux normes de transparence, de promouvoir la création de centres régionaux d’expertise, et de soutenir la formation de diplomates, d’ingénieurs et d’analystes spécialisés. La littérature souligne en effet que l’efficacité des mesures de confiance dépend de leur inscription dans des structures régionales capables d’assurer la continuité politique, la diffusion des bonnes pratiques et la consolidation des capacités nationales²⁹.

²² Sarojini Swart, « Une contribution africaine au débat sur les armes nucléaires », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 97, 2015/3, <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/09-swart-cicr973-fr.pdf>

²³ Marc Finaud, « Les nouvelles technologies et la stratégie nucléaire », IDN, novembre 2021, <https://www.idn-france.org/wp-content/uploads/2021/11/IDN-Les-nouvelles-technologies-et-la-strate%CC%81gie-nucle%CC%81aire-VDef-1.pdf>

²⁴ Nkazimulo Moyeni, « Reimagining the Pelindaba Treaty: Africa’s Role in a New Arms Control Era », Center for Arms Control and Non-Proliferation, 10 septembre 2025, <https://armscontrolcenter.org/reimagining-the-pelindaba-treaty-africas-role-in-a-new-arms-control-era/>

²⁵ Sarah Erickson, Laetitia Cesari & Almudena Azcárate Ortega, op. cit.

²⁶ Markus Derblom et Cecilia Hull, « Abandoning Frontline Trenches ? Capabilities for Peace and Security in the SADC region », FOI, 2009, <https://www.foi.se/rest-api/report/FOI-R--2768--SE>

²⁷ Nicolas Kasprzyk, Emmanuelle Maitre, Xavier Pasco, et Noel Stott, op. cit.

²⁸ Sarah Erickson, Laetitia Cesari & Almudena Azcárate Ortega, op. cit.

²⁹ « SIPRI 2025 Yearbook : Armaments, Disarmament and International Security », Summary, SIPRI, 2025, https://www.sipri.org/sites/default/files/2025-06/yb25_summary_en.pdf

Entre ambitions spatiales et prévention de la prolifération : le rôle du HCoC dans la sécurité africaine contemporaine

Une telle approche permettrait de réduire les ambiguïtés liées à la dualité des programmes spatiaux civils émergents, tout en renforçant la confiance mutuelle entre États membres et leur crédibilité auprès des partenaires internationaux³⁰.

L'intégration plus explicite des enjeux de désarmement et de non-prolifération dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine constituerait aussi un levier stratégique majeur. Cette Agenda reconnaît déjà la paix et la sécurité comme des prérequis au développement durable du continent, en mettant l'accent sur la prévention des conflits et le renforcement de la gouvernance collective de la sécurité³¹. Incrire les principes du HCoC dans ce cadre permettrait d'ancrer la transparence sur le balistique et le spatial dans une vision africaine du développement.

Cette approche s'inscrit également dans la continuité de la Déclaration solennelle sur la Politique africaine commune de défense et de sécurité, adoptée à Syrte en 2004, qui affirme le caractère indivisible de la sécurité en Afrique et établit un lien direct entre défense, paix, stabilité et développement socio-économique³². Ce cadre doctrinal encourage l'harmonisation des politiques de défense et offre une base pour gérer les risques balistiques et technologiques, sans recourir à des dispositifs étrangers déconnectés de l'Afrique.

Ainsi, loin d'être perçu comme un régime extérieur imposé, le HCoC peut être mobilisé comme un outil d'africanisation des mesures de confiance, complémentaire au Traité de Pelindaba et aux objectifs de l'Agenda 2063. Son appropriation progressive sur le continent offrirait un cadre pragmatique pour anticiper les risques liés aux technologies émergentes, renforcer la prévisibilité et consolider une voix africaine cohérente dans les débats internationaux sur la non-prolifération des missiles et des vecteurs.

Conclusion et recommandations

La prolifération des missiles balistiques, bien qu'elle demeure marginale sur le continent africain, constitue un enjeu émergent situé à la convergence des dynamiques de sécurité, de développement technologique et de gouvernance spatiale. L'essor des capacités spatiales civiles, la diffusion rapide des technologies à double usage et la diversification des partenariats stratégiques exposent l'Afrique à des risques croissants d'ambiguïté stratégique, dans un contexte international marqué par l'affaiblissement des régimes traditionnels de maîtrise des armements³³.

Dans ce cadre, le HCoC, apparaît comme un instrument particulièrement pertinent pour le continent africain³⁴. En tant qu'instrument de *soft law*, le Code ne vise pas à entraver le droit légitime des États au développement technologique et spatial, mais à prévenir les dynamiques d'escalade, de méfiance et de malentendus stratégiques liés aux vecteurs à longue portée. Il complète ainsi les engagements africains existants en matière de désarmement et de non-prolifération, comme le Traité de Pelindaba.

Au-delà de ses dimensions techniques, le HCoC offre à l'Afrique une opportunité normative majeure, celle de réaffirmer une conception de la sécurité collective fondée sur la prévention, la coopération régionale et la responsabilité partagée. Les analyses menées par l'Institute for Security Studies (ISS) et la FRS soulignent que

³⁰ Emmanuelle Maitre et Sophie Moreau-Brillatz, « The Hague Code of Conduct and Space », HCoC Research Papers n° 10, Fondation pour la recherche stratégique, mars 2022, <https://www.nonproliferation.eu/hcoc/wp-content/uploads/2022/03/HCoC-and-Space-v2.pdf>

³¹ Commission de l'Union africaine, *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* (version populaire), Commission de l'UA, avril 2015, https://au.int/sites/default/files/documents/36204-doc-agenda2063_popular_version_fr.pdf

³² « Déclaration solennelle sur la Politique africaine commune de défense et de sécurité », Ext/Assembly/AU/3/(II), Union africaine, 2004, <https://www.peaceau.org/uploads/declaration-cadsp-fr.pdf>

³³ Sarah Erickson, Laetitia Cesari & Almudena Azcárate Ortega, op. cit.

³⁴ Lauriane Héau et Emmanuelle Maitre, « Le HCoC et les États africains », HCoC Issue Brief, FRS, septembre 2025, <https://www.nonproliferation.eu/hcoc/wp-content/uploads/2025/09/2-Fiche-technique-HCoC-en-Afrique.pdf>

Entre ambitions spatiales et prévention de la prolifération : le rôle du HCoC dans la sécurité africaine contemporaine

les mesures de transparence et de confiance prévues par le HCoC constituent des outils particulièrement adaptés aux réalités africaines.³⁵

Une appropriation africaine renforcée des principes du HCoC contribuerait non seulement à prévenir toute dérive future vers la militarisation des capacités spatiales et balistiques, mais également à faciliter l'accès des États africains à des partenariats spatiaux internationaux crédibles, en réduisant les suspicions liées à la dualité technologique. À cet égard, le HCoC apparaît comme un instrument de légitimation politique et diplomatique, permettant aux États africains d'inscrire leurs ambitions technologiques dans un cadre normatif reconnu, tout en renforçant la voix collective du continent au sein des enceintes multilatérales dédiées au désarmement et à la non-prolifération³⁶.

Dans un environnement sécuritaire africain sensible, l'intégration de mesures de confiance inspirées du HCoC représente un outil de stabilisation préventive essentiel. En favorisant la prévisibilité stratégique et la transparence technologique, ces mécanismes peuvent contribuer à limiter les risques d'escalade accidentelle et à renforcer la gouvernance régionale de la sécurité.

Recommandations:

- Renforcer la participation africaine au HCoC par des actions coordonnées de sensibilisation, de formation diplomatique et d'assistance technique, sous l'égide de l'Union africaine et avec l'appui de partenaires internationaux.
- Élaborer un cadre africain de transparence technologique, inspiré du HCoC, centré sur la notification volontaire des activités de lancement spatial et la promotion de la coopération spatiale à des fins pacifiques.
- Mettre en place un Observatoire africain du désarmement et de la non-prolifération, chargé de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données relatives aux activités spatiales et aux technologies à double usage.
- Intégrer systématiquement les mesures de confiance et de transparence dans les politiques de sécurité des organisations régionales (SADC, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)), en associant étroitement les universités, les centres de recherche et la société civile.
- Promouvoir une diplomatie scientifique africaine en matière de vérification, de désarmement et de gouvernance spatiale, afin de renforcer les capacités techniques et la crédibilité du continent dans les forums internationaux.

Par une appropriation progressive du HCoC et un approfondissement de la coopération interétatique, l'Afrique australe et le continent dans son ensemble dispose des leviers nécessaires pour devenir un acteur moteur de la sécurité coopérative mondiale, contribuant à transformer les logiques de prolifération en une culture durable de transparence, de prévisibilité et de responsabilité stratégique.

³⁵ Nicolas Kasprzyk, Emmanuelle Maitre, Xavier Pasco, et Noel Stott, op. cit.

³⁶ « Hague Code of Conduct against Ballistic Missile Proliferation », ISS, 11 avril 2015, <https://issafrica.org/events/hague-code-of-conduct-against-ballistic-missile-proliferation>

LE CODE DE CONDUITE DE LA HAYE



L'objectif du Code de conduite à l'égard des programmes d'armement balistique (HCoC) est de prévenir et de freiner la prolifération des systèmes de missiles balistiques capables de transporter des armes de destruction massive et des technologies connexes. Bien que non contraignant, ce code est aujourd'hui le seul

instrument universel traitant de cette question. Instrument multilatéral à caractère politique, il propose un ensemble de mesures de transparence et de confiance. Les États signataires s'engagent à ne pas proliférer les missiles balistiques et à faire preuve de la plus grande retenue possible en matière de développement, d'essais et de déploiement de ces systèmes.

La Fondation pour la recherche stratégique, avec le soutien du Conseil de l'Union européenne, mène des activités visant à promouvoir la mise en œuvre du Code, à contribuer à son adhésion universelle et à offrir une plateforme de discussion sur les moyens de renforcer les efforts multilatéraux contre la prolifération des missiles.

LIENS UTILES

- ▶ www.hcoc.at
- ▶ www.nonproliferation.eu/hcoc
- ▶ www.frstrategie.org/
- ▶ www.eeas.europa.eu



Ce projet est financé par
l'Union européenne



Ce projet est mis en œuvre par la
Fondation pour la Recherche Stratégique.